

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'Administration du 02 Février 2026

DELIBERATIONS



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)
AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

Conseil d'Administration du 02 Février 2026

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2025

Finances

2026/01- Rapport d'orientations budgétaires 2026
2026/02- Tarification 2026 pour les anciens résidents- Résidence Jacques Weil
2026/03- Tarification 2026 pour les anciens résidents- MARPA Les Lilas

Relais Petite Enfance :

2026/04- Relais Petite Enfance de Villiers-le-Sec- Mise en place d'une bibliothèque- Demande de subvention à la caisse d'allocations familiales de la Haute-Marne

Administration générale

2026/05- Compte-rendu des actes passés par le Président

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de l'Agglomération de Chaumont**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CIAS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

N°2026/01

Conseil d'Administration du 02 Février 2026

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2026

Le deux février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration, régulièrement convoqués le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, se sont réunis, au CIAS, sous la présidence de Monsieur Patrice VOIRIN, Vice-Président.

Madame Lise COURTOIS prend place en qualité de secrétaire.

Cette séance faisant suite à celle en date du neuf avril deux mille vingt-cinq où le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration délibère valablement, même en l'absence de quorum.

Membres du Conseil d'Administration : 33

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 31

PRESENTS : 14

Patrice VOIRIN, Maryse CAMUS, Marie-Hélène CHATEL, Joël CLEMENT, Evelyne CORREANI, Lise COURTOIS, Audrey DUHOUX, Anne-Marie GORSE, Marie-Noëlle HUBERT, Didier JOLLY, Sophie NOËL, Cyril PIERSON, Marie-Christine SIMONNET, Guy URSCHEL

EXCUSES : 17

Max BOUCHOT, Khalid BOUSABATA, Annick CATTANI, Didier COGNON, Eric COURAGEOT, Michel COURAGEOT, Marc DUVAL, Patricia ELMAJDOUBI, Magali GUENY, Michèle LEMAIRE, Stéphane MARTINELLI, Nicolas MERLE, Marie-Christine MURGIDA, Luc NOIROT, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Michel PROST, Philippe RUTARD

PROCURATIONS : 4

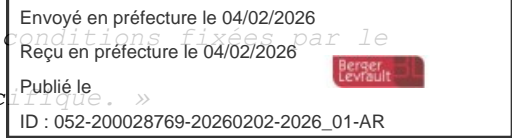
Stéphane MARTINELLI à Patrice VOIRIN, Magali GUENY à Marie- Noëlle HUBERT, Marc DUVAL à Lise COURTOIS, Philippe RUTARD à Cyril PIERSON

Rapporteur : Patrice VOIRIN

L'alinéa 2 de l'article L.2312-1 du CGCT stipule que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport

donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8.
Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »



Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

L'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015 est venu renforcer les obligations de transparence.

Le rapport pour le CIAS doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre le CIAS et l'EPCI dont elle est membre ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à l'établissement public et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise l'établissement public pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;
- Les orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;
- Les informations sur le personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée de travail...).

Le ROB doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Cette délibération doit désormais faire l'objet d'un vote du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'entériner la tenue du débat ainsi que l'existence du rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président délégué,

Patrice VOIRIN
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 052-200028769-20260202-2026_01-AR

Berger
Levrault

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT

Rapport d'orientations budgétaires

SALEUR Geraldine

Centre Intercommunal d'Action Sociale de 2026

l'Agglomération de Chaumont

Table des matières

I.	Cadre réglementaire.....	2
A.	La conjoncture économique et le contexte international.....	2
B.	Le cadre de référence des finances publiques à horizon 2027	4
II.	Contexte financier local et sectoriel.....	5
A.	Les orientations budgétaires 2026 – le budget principal	5
1.	Les dépenses de fonctionnement	6
2.	Les recettes de fonctionnement	7
3.	Les dépenses d'investissement	7
4.	Les recettes d'investissement	7
5.	Les perspectives d'investissement	Erreur ! Signet non défini.
6.	L'encours de la dette	7
B.	Les orientations budgétaires 2026 – budgets annexes	8
1.	Le budget Résidence de Weil	8
2.	Le budget MARPA.....	9
3.	Portage repas à domicile	11
4.	La petite enfance :	12
5.	Le Chantier d'insertion :	14

I. Cadre réglementaire

En application de l'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de plus de 10 000 habitants sont tenus de mettre en place un débat d'orientations budgétaires. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'agglomération de Chaumont entre dans ce cadre réglementaire.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport qui doit présenter les orientations budgétaires.

Le projet de loi de financement pour 2026 a pour ambition de poursuivre un nécessaire effort de consolidation des comptes publics, conformément aux engagements européens de la France. En 2026, le solde public s'établirait ainsi -4,7 % du PIB, après un déficit de -5,4 % du PIB en 2025.

A. La conjoncture économique et le contexte international

L'environnement international est plus que jamais incertain et instable entre la poursuite de guerres ou conflits régionaux, des tensions commerciales exacerbées et des élections politiques récentes ou à venir qui ne sont pas sans risque dans des pays importants. Les risques et incertitudes de toutes natures ne sont jamais favorables à créer les conditions à une croissance économique stable et durable, les acteurs économiques se réfugiant dans des attitudes d'attentisme et de prudence. En 2023, la croissance mondiale s'est poursuivie sur un rythme annuel supérieur à 3% sur fond de durcissement des conditions financières et d'instabilité généralisée en raison de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et l'évolution du conflit au Moyen-Orient. En 2024, la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,1% puis à 3,2% en 2025, soit des niveaux proches de l'année 2023. Pour autant, cette croissance

Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération de Chaumont

potentielle reste inférieure au rythme moyen observé au cours de la décennie antérieure à la crise financière mondiale.

Enfin, sous l'effet des mesures commerciales américaines, les perspectives mondiales sont revues en baisse par rapport aux prévisions de printemps : la croissance mondiale atteindrait +3,0 % en 2025 et +2,9 % en 2026, après +3,3 % en 2024.

Parmi les économies avancées, la croissance ralentirait nettement en 2025 et en 2026 aux États-Unis, la consommation étant pénalisée par les hausses tarifaires et les coupes budgétaires. En zone euro, l'activité serait portée par la reprise de la consommation dans le sillage du recul de l'inflation, et par un investissement soutenu grâce à la diffusion de la baisse des taux, mais elle resterait freinée par les tensions commerciales et par l'appréciation de l'euro. Dans la majorité des grandes économies émergentes, l'activité ralentirait en 2025 et en 2026.

De fait, la croissance française sera d'« au moins » 0,7% en 2025 et 0,9% en 2026,

Le produit intérieur brut (PIB) en volume accélère au troisième trimestre 2025 : il augmente de +0,5 %, après +0,3 % au trimestre précédent.

Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages par unité de consommation se replie nettement (-0,4 % après +0,1 %). Le taux d'épargne des ménages baisse ce trimestre : il s'établit à 18,4 % de leur RDB, après 18,7 % au trimestre précédent.

En octobre 2025, les dépenses de consommation des ménages en biens augmentent de nouveau sur un mois (+0,4 % en volume* après +0,3 % en septembre 2025). La consommation d'énergie accélère (+1,4 % après +0,6 %), comme la consommation alimentaire (+0,4 % après +0,1

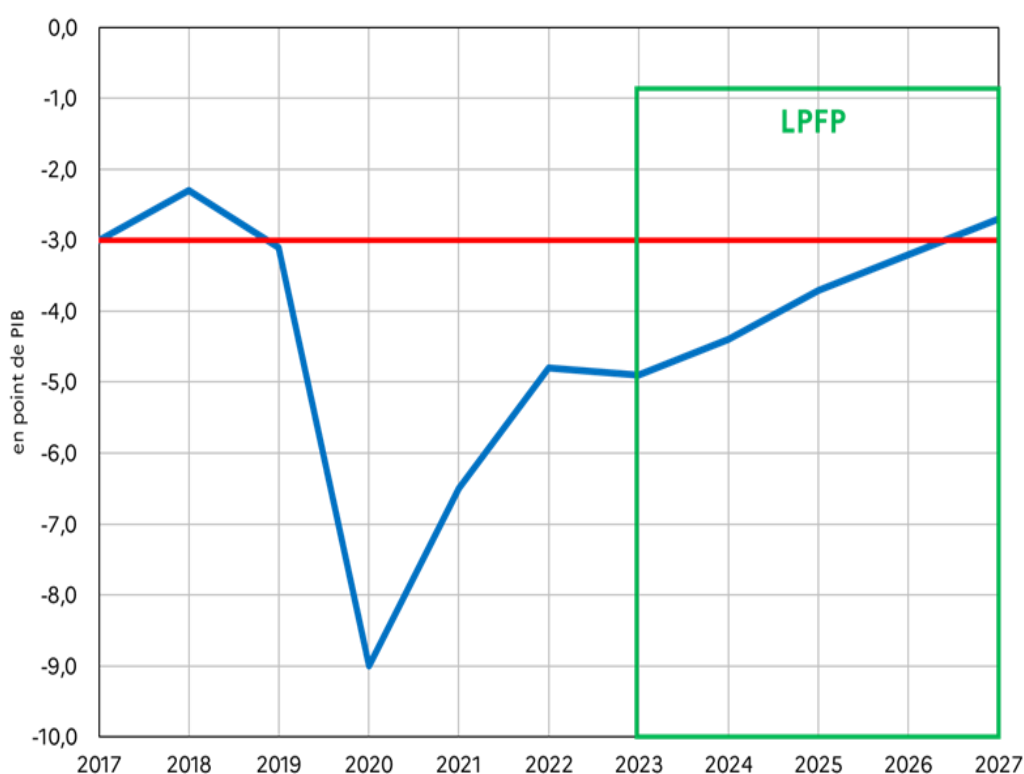
Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié est stable (0,0 %, soit -10 700 emplois) après une légère hausse au trimestre précédent (+0,2 % soit +49 300 emplois). Il se situe 0,2 % sous son niveau d'un an auparavant (soit -54 400 emplois), mais dépasse encore nettement son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019 (+5,0 % soit +1,3 million d'emplois).

Dans la fonction publique, l'emploi salarié continue d'augmenter légèrement au troisième trimestre 2025 : +0,3 % après +0,1 % (soit +16 600 emplois après +8 700 emplois). L'emploi salarié public excède de 0,3 % son niveau de l'année précédente (soit +18 500 emplois) et de 3,6 % celui de l'avant-crise sanitaire (soit +0,2 million d'emplois).

B. Le cadre de référence des finances publiques à horizon 2027

Après une succession de crises ayant dégradé la situation des finances publiques, la LPFP 2023-2027 fixe une trajectoire globale de finances publiques et prévoit de ramener le déficit public à 2,7% du PIB à horizon 2027.

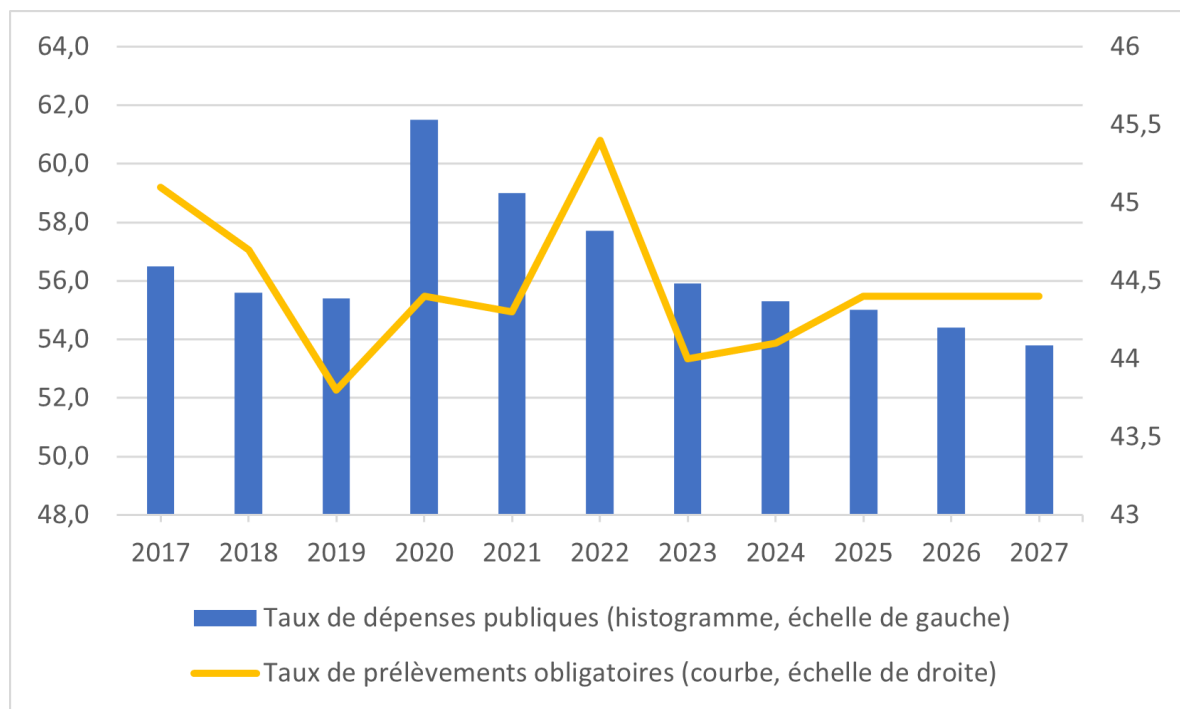
Elle définit parallèlement une trajectoire de désendettement avec pour objectif de diminuer le ratio de dette publique de 111,8 % du PIB en 2022 à 108,1 % en 2027.



Évolution du solde public (en point de PIB - 2017 à 2027)

La trajectoire du solde public sera atteinte en mobilisant deux leviers : la stabilisation du taux de prélèvements obligatoires à 44,4 % du PIB et la réduction de la part des dépenses publiques dans le PIB.

Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération de Chaumont



Taux de dépenses publiques et de prélèvements obligatoires (en point de PIB)

II. Contexte financier local et sectoriel

Le budget 2026 annonce une situation budgétaire incertaine. Le résultat consolidé est passé depuis 2020 de 344 197.00 € à 209 474.00€ en 2023, L'augmentation des dépenses (notamment sur le domaine de la petite enfance), la baisse de recettes nombreuses dépenses contraintes (DSP, marché public, augmentation annuelle des charges de personnel...).

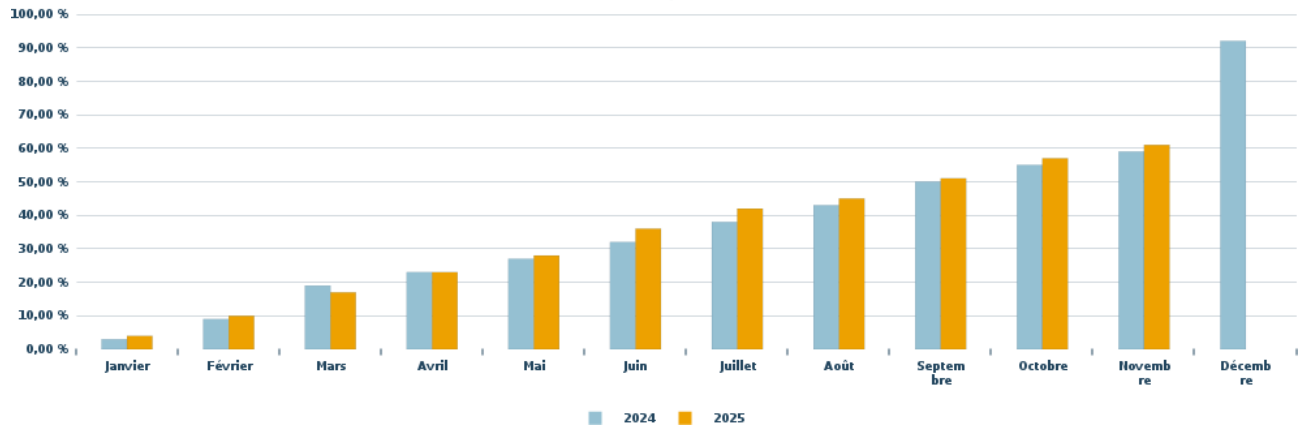
A. Les orientations budgétaires 2026 – le budget principal

Le budget principal concerne les dépenses d'administration générale de l'établissement, le fonctionnement de la micro-crèche de Soncourt, le relais petite-enfance de Villiers-le-Sec et des investissements généraux.

Au 12 décembre 2025, le résultat global s'établirait à 143268.16 €

Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération de Chaumont

Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel



	Chapitre / Article M57	BP N-1	DOB N	Variation €
Dépenses	Groupe 1	99850	120950	21100
	Groupe 2	1094814,33	1126910	32095,67
	Groupe 3	548826,54	591428	42601,46
				0
Recettes	Groupe 1	609000	579000	-30000
	Groupe 2	1095000	1120000	25000
	Groupe 3	500	500	0

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 120950 en 2026 avec une variation de 21 100€

a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont estimées à 111250 et concernent principalement :

- les repas Scolarest pour le RPE de Villiers le Sec pour 4500€
- un contrat de prestation de service Défi pour 70 000€
- une prévision de 35 000€ de travaux de maintenance
- les frais de déplacements pour 4000€

Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération de Chaumont

b) Les charges de personnel

Les charges de personnel sont estimées à 1 126 910.00 Et concernent principalement :

- la rémunération affecté par la collectivité
- la rémunération des personnels non titulaires
- les différentes cotisations

Les charges de personnel subissent également la conséquence des mesures sociales (GVT, valeur de l'indice...) et locales (titres restaurant...)

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 831 674.00€ avec une variation de – 42602.31€.

Les principales recettes du CIAS concernent des prestations de services pour 530 000€ liées au RPE et à la micro crèche, et des subventions CAF pour 220 000€.

La subvention de l'agglomération pour 900 000€.

3. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 155 344,00€ pour 2026

Les investissements couvrent essentiellement les investissements liés à la petite enfance ou à l'entretien des locaux

4. Les recettes d'investissement

En 2026, le financement du programme d'investissement prévoit :

Des dotations de FCTVA pour 1296€

Un prélèvement de la section de fonctionnement de 15 000€

Un autofinancement lié aux amortissements pour 59045€

5. L'encours de la dette

- Crédit Foncier de 1 750 000 avec échéance le 28/02/2042

Le capital amorti est de 36011.42€ entre 2024 et 2025, et sera de de 48600.05 en 2026.

Les intérêts seront de 15164.96€

Le taux d'intérêt moyen de la dette est de 2.81% pour 2026

- CARSAT avec échéance le 31/10/2030 pour un montant de 200 000€

L'échéance 2026 sera de 10 000€

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2025.

Ces 2 emprunts concernent la MARPA de Froncles

6. Les données relatives au personnel du CIAS (cf. synthèse RSU 2024)

B. Les orientations budgétaires 2026 – budgets annexes

Les orientations budgétaires présentées pour l'exercice 2026 intègrent les échanges menés avec les responsables de service au cours de l'automne 2025.

Ces échanges ont permis :

- De hiérarchiser les besoins
- D'identifier les marges de manœuvre possibles
- Et d'ajuster certaines prévisions de dépenses, notamment en termes de fonctionnement courant et de maintenance des équipements.

1. Le budget Résidence de Weil

La Résidence Jacques Weil dispose au total de 58 appartements se répartissant ainsi :

- 46 appartements en hébergement permanent dont 1 en hébergement temporaire.
- 2 appartements d'hôtes
- 7 appartements à location autre

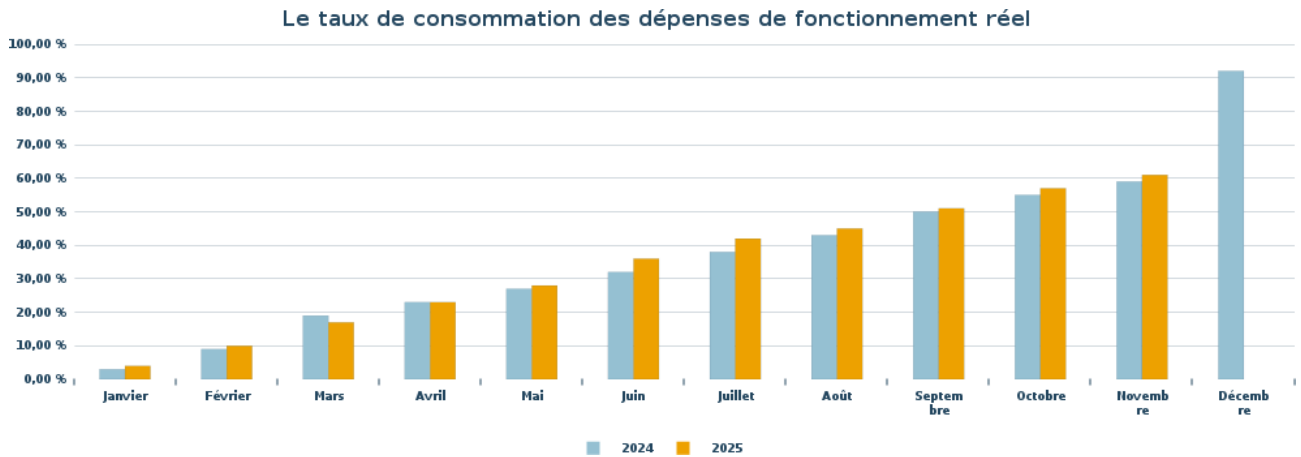
Des travaux de rénovation doivent être envisagés dans 5 appartements, hors travaux sanitaires PMR devenus nécessaires.

Le coût réel de l'établissement en 2025 est de 114 886.00 €.

Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération de Chaumont

Pour rappel, de par le bail emphytéotique entre la ville et Chaumont habitat ; le CIAS rembourse 152 881.00€ par an (fin du remboursement en 2030 et fin du bail en 2042).

Le taux d'occupation actuel est ainsi de 46 personnes.



	Chapitre / Article M57	BP N-1	DOB N	Variation €
Dépenses	Groupe 1	202597,74	210800,00	8202,26
	Groupe 2	409130,99	415000,00	5869,01
	Groupe 3	214266,39	218185,45	3919,06
Recettes	Groupe 1	590000,00	580000,00	10000,00
	Groupe 2	59000,00	59000,00	0,00
	Groupe 3	176385,42	205385,45	29000,03

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 375 385.45, principalement issues des produits de la tarification, de prestations de service et du versement du forfait autonomie.

Les principales augmentations concernent l'énergie, l'alimentation, les charges courantes d'exploitation.

2. Le budget MARPA

Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération de Chaumont

La MARPA dispose de 22 logements et peut accueillir jusqu'à 30 personnes

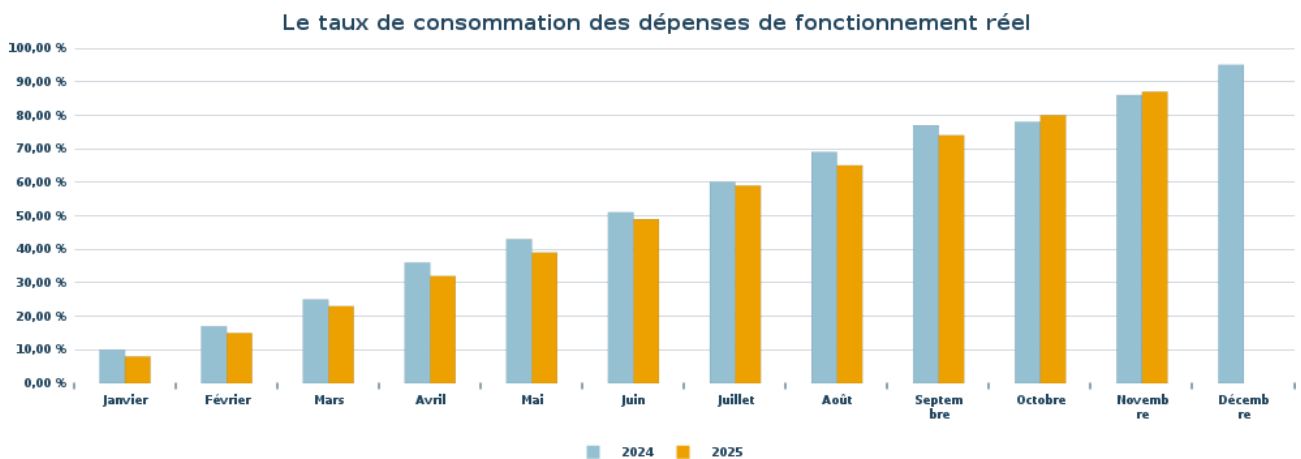
Le taux d'occupation en 2025 est de 82.3%

Coût réel de l'établissement (hors remboursement emprunts) en 2025 est de 93905.62€

Pour 2026, les remboursements emprunts (imputés sur budget principal) s'élèvent à : 55 841.00 d'intérêts + 36 011.00 de capital. Date de maturité du prêt principal : 2042

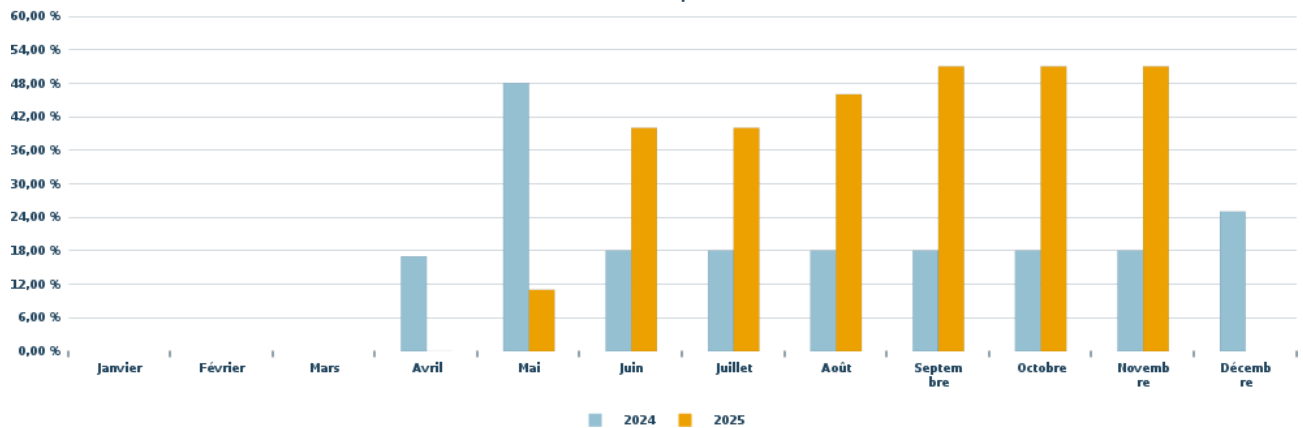
Synthèse de dialogue avec la responsable

- Mise en place en urgence d'un plan de communication afin de relancer l'activité
- Maintenir les charges fixes
- Etablir les travaux sécuritaires (rampes de led, ouverture de porte, système de présence verte financé en partie par une demande de subvention CARSAT)
- Prévoir une provision pour des paiements d'artisans non réalisés.
- Maintenir la stabilité de l'équipe



Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération de Chaumont

Le taux de consommation des dépenses d'investissement réel



	Chapitre / Article M57	BP N-1	DOB N	Variation €	Taux de variation %
Dépenses	Groupe 1	122200,00	119250,00	-2950,00	-2,41%
	Groupe 2	351000,00	353700,00	2700,00	0,77%
	Groupe 3	55123,24	53155,00	-1968,24	-3,57%
				0,00	
Recettes	Groupe 1	310000,00	312064,00	2064,00	0,67%
	Groupe 2	113000,00	112218,00	-782,00	-0,69%
	Groupe 3	105323,24	101823,00	-3500,24	-3,32%

3. Portage repas à domicile

Nombre bénéficiaires en 2025 : 170

Nombre de repas livrés en 2025 : entre 47000 et 50000

Repas facturés en 2025 de **6.32 à 11.98 (tarification sociale)**

Prix moyen du repas vendu aux bénéficiaires : 10.04€

Prix d'achat à la société Estrédia en 2024 : 5.38€

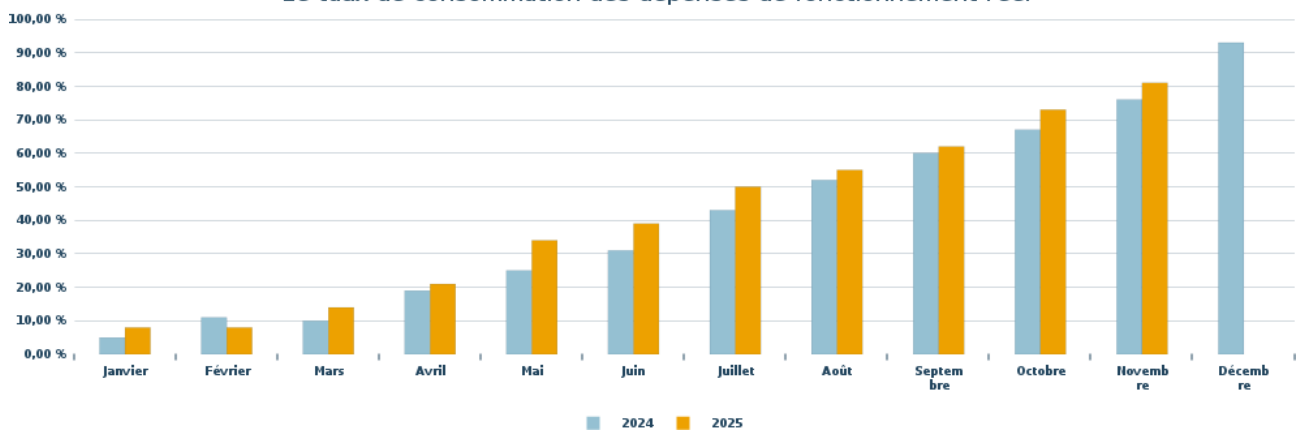
Synthèse du dialogue de gestion avec le responsable :

- Maintenir l'activité à 170 personnes avec un maximum de 190 personnes
- Réfléchir à développer l'activité hors ville où la concurrence est présente (Foulain, Poulangy, Biesles) par une démarche commerciale.

Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération de Chaumont

- Les moyens alloués sont suffisants malgré des tensions au niveau du chapitre 11 : entretien de véhicules, renouvellement ATP et du chapitre 12 concernant le turn over de personnel.
- La gestion du personnel était 2025 devenue stable, mais des recrutements seront à prévoir pour 2026. (Départ en retraite et fins de contrats pour des personnes en CDD temps partiel)
- Aucun investissement n'est à prévoir avant 2029. Nouveau véhicule en 2025.
- La fin du marché est programmée pour 2028.

Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel



	Chapitre / Article M57	BP N-1	DOB N	Variation €
Dépenses	Groupe 1	289850	255000	-34850
	Groupe 2	203100	205100	2000
	Groupe 3	16682,46	13500	-3182,46
Recettes	Groupe 1	472532,7	478100	5567,3
	Groupe 2	0	0	0
	Groupe 3	36450,18	3950	-32500,18

4. La petite enfance :

4 micro crèches en DSP (2 à Nogent, Villiers le sec, Froncles), 1 RPE en DSP et 1 Micro-crèche en gestion directe (Soncourt).

Le coût de la subvention d'équilibre pour ce budget est en constante augmentation (coût Dsp : + 9 515.00 / 2024 et fin de remboursement bonus territoire de la Caf soit une perte de recettes de 19 400.00 toujours par rapport à 2024.

Coût réel de service : 187 154.45

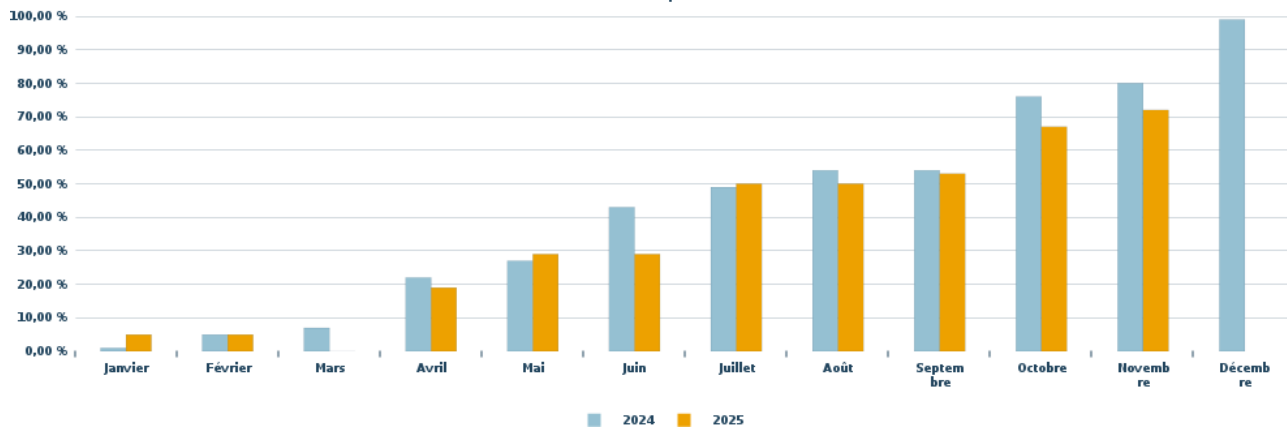
Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération de Chaumont

2023 : 97 440.00

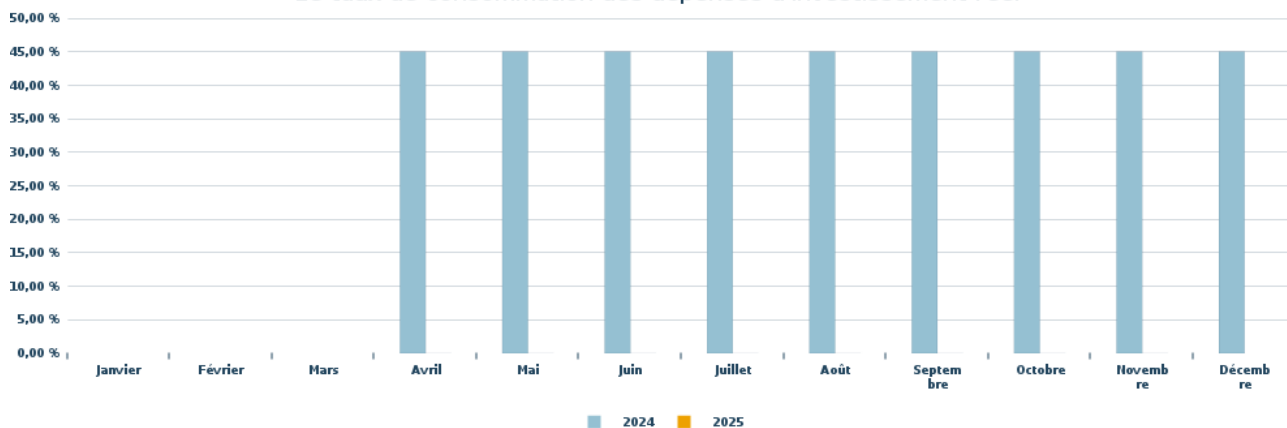
2024 : 139 245.00.

A noter que le taux d'occupation pour la micro crèche de Soncourt est en nette augmentation depuis 2024.

Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel



Le taux de consommation des dépenses d'investissement réel



	Chapitre / Article M57	BP N-1	DOB N	Variation €	Taux de variation %
Dépenses	Groupe 1	209427,49	220200	10772,51	0,0514379
	Groupe 2	0	0	0	-
	Groupe 3	12891,83	6883,21	-6008,62	0,46607968
Recettes	Groupe 1	590000	580000	-10000	0,01694915
	Groupe 2	59000	59000	0	0
	Groupe 3	176385,42	205385,45	29000,03	0,16441285

Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération de Chaumont

5. Le Chantier d'insertion :

8 salariés (26 h/ semaine), 1 encadrant technique (0.80%) et 1 accompagnatrice socio professionnelle (0.75%).

Les couts réels du service sont très fluctuants en raison du FSE perçu de façon très aléatoire.

Coût moyen du chantier d'insertion (sur 6 ans) : 26 778.00/an.

Après une difficulté pour trouver de nouveaux travaux, l'année 2025 était pratiquement organisée (Chaumont, Vignory, Froncles, Riaucourt, Luzy, Jonchery...)

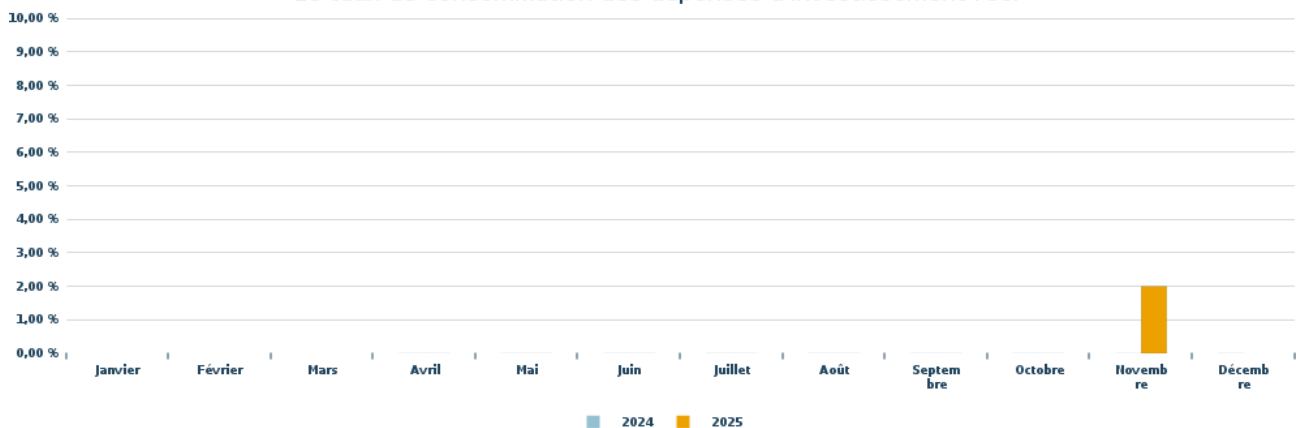
La fin de l'année 2025 remet en question la pérennité du dispositif pour 2026

- La baisse de la subvention de l'état nous entrainant à diminuer les effectifs
- Une défaillance en ressources humaines nous obligeant à réorganiser le chantier en décembre.

Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel



Le taux de consommation des dépenses d'investissement réel



Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération de Chaumont

Les orientations budgétaires 2026 traduisent la volonté du CIAS de concilier responsabilité financière et maintien d'un service de qualité.

Le présent rapport constitue une base solide pour le débat d'orientations budgétaires et la préparation du Budget Primitif 2026.

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de l'Agglomération de Chaumont**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CIAS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

N°2026/02

Conseil d'Administration du 02 Février 2026

**Objet : Tarification 2026 pour les anciens résidents- Résidence
Jacques Weil**

Le deux février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration, régulièrement convoqués le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, se sont réunis, au CIAS, sous la présidence de Monsieur Patrice VOIRIN, Vice-Président.

Madame Lise COURTOIS prend place en qualité de secrétaire.

Cette séance faisant suite à celle en date du neuf avril deux mille vingt-cinq où le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration délibère valablement, même en l'absence de quorum.

Membres du Conseil d'Administration : 33

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 31

PRESENTS : 14

Patrice VOIRIN, Maryse CAMUS, Marie-Hélène CHATEL, Joël CLEMENT, Evelyne CORREANI, Lise COURTOIS, Audrey DUHOUX, Anne-Marie GORSE, Marie-Noëlle HUBERT, Didier JOLLY, Sophie NOËL, Cyril PIERSON, Marie-Christine SIMONNET, Guy URSCHEL

EXCUSES : 17

Max BOUCHOT, Khalid BOUSABATA, Annick CATTANI, Didier COGNON, Eric COURAGEOT, Michel COURAGEOT, Marc DUVAL, Patricia ELMAJDOUBI, Magali GUENY, Michèle LEMAIRE, Stéphane MARTINELLI, Nicolas MERLE, Marie-Christine MURGIDA, Luc NOIROT, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Michel PROST, Philippe RUTARD

PROCURATIONS : 4

Stéphane MARTINELLI à Patrice VOIRIN, Magali GUENY à Marie- Noëlle HUBERT, Marc DUVAL à Lise COURTOIS, Philippe RUTARD à Cyril PIERSON

Rapporteur : Patrice VOIRIN

Par délibération n°2025/55 du CA du 26 novembre 2025, les membres du Conseil d'administration avaient approuvé l'augmentation de 1% pour les nouveaux résidents.

Pour les anciens résidents, le taux maximum est fixé par l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de la Santé relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 052-200028769-20260202-2026_02-AR

Cet arrêté en date du 24 décembre 2025 précise que le prix du socle de prestations et des autres prestations d'hébergement des personnes âgées ne peut augmenter de plus de 0.86 % au cours de l'année 2026.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs pour les anciens résidents de 0.86% à compter du 01^{er} mars 2026.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président délégué,

Patrice VOIRIN
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de l'Agglomération de Chaumont**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CIAS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

N°2026/03

Conseil d'Administration du 02 Février 2026

Objet : Tarification 2026 pour les anciens résidents- MARPA Les Lilas

Le deux février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration, régulièrement convoqués le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, se sont réunis, au CIAS, sous la présidence de Monsieur Patrice VOIRIN, Vice-Président.

Madame Lise COURTOIS prend place en qualité de secrétaire.

Cette séance faisant suite à celle en date du neuf avril deux mille vingt-cinq où le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration délibère valablement, même en l'absence de quorum.

Membres du Conseil d'Administration : 33

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 31

PRESENTS : 14

Patrice VOIRIN, Maryse CAMUS, Marie-Hélène CHATEL, Joël CLEMENT, Evelyne CORREANI, Lise COURTOIS, Audrey DUHOUX, Anne-Marie GORSE, Marie-Noëlle HUBERT, Didier JOLLY, Sophie NOËL, Cyril PIERSON, Marie-Christine SIMONNET, Guy URSCHEL

EXCUSES : 17

Max BOUCHOT, Khalid BOUSABATA, Annick CATTANI, Didier COGNON, Eric COURAGEOT, Michel COURAGEOT, Marc DUVAL, Patricia ELMAJDOUBI, Magali GUENY, Michèle LEMAIRE, Stéphane MARTINELLI, Nicolas MERLE, Marie-Christine MURGIDA, Luc NOIROT, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Michel PROST, Philippe RUTARD

PROCURATIONS : 4

Stéphane MARTINELLI à Patrice VOIRIN, Magali GUENY à Marie- Noëlle HUBERT, Marc DUVAL à Lise COURTOIS, Philippe RUTARD à Cyril PIERSON

Rapporteur : Patrice VOIRIN

Par délibération n°2025/55 du CA du 26 novembre 2025, les membres du Conseil d'administration avaient approuvé l'augmentation de 1% pour les nouveaux résidents.

Pour les anciens résidents, le taux maximum est fixé par l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de la Santé relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 052-200028769-20260202-2026_03-AR

Cet arrêté en date du 24 décembre 2025 précise que le prix du socle de prestations et des autres prestations d'hébergement des personnes âgées ne peut augmenter de plus de 0.86 % au cours de l'année 2026.

Le Président de séance propose de ne pas augmenter les tarifs afin d'être en concordance avec la délibération du CA du 26 novembre 2025 relative aux tarifs pour les nouveaux résidents.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs pour les anciens résidents à compter du 01^{er} mars 2026.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président délégué,

Patrice VOIRIN
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de l'Agglomération de Chaumont**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CIAS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

N°2026/04

Conseil d'Administration du 02 Février 2026

**Objet : Relais petite Enfance de Villiers-le-Sec- Mise en place
d'une bibliothèque- Demande de subvention à la Caisse
d'Allocations Familiales de la Haute-Marne**

Le deux février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration, régulièrement convoqués le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, se sont réunis, au CIAS, sous la présidence de Monsieur Patrice VOIRIN, Vice-Président.

Madame Lise COURTOIS prend place en qualité de secrétaire.

Cette séance faisant suite à celle en date du neuf avril deux mille vingt-cinq où le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration délibère valablement, même en l'absence de quorum.

Membres du Conseil d'Administration : 33

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 31

PRESENTS : 14

Patrice VOIRIN, Maryse CAMUS, Marie-Hélène CHATEL, Joël CLEMENT, Evelyne CORREANI, Lise COURTOIS, Audrey DUHOUX, Anne-Marie GORSE, Marie-Noëlle HUBERT, Didier JOLLY, Sophie NOËL, Cyril PIERSON, Marie-Christine SIMONNET, Guy URSCHEL

EXCUSES : 17

Max BOUCHOT, Khalid BOUSABATA, Annick CATTANI, Didier COGNON, Eric COURAGEOT, Michel COURAGEOT, Marc DUVAL, Patricia ELMAJDOUBI, Magali GUENY, Michèle LEMAIRE, Stéphane MARTINELLI, Nicolas MERLE, Marie-Christine MURGIDA, Luc NOIROT, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Michel PROST, Philippe RUTARD

PROCURATIONS : 4

Stéphane MARTINELLI à Patrice VOIRIN, Magali GUENY à Marie- Noëlle HUBERT, Marc DUVAL à Lise COURTOIS, Philippe RUTARD à Cyril PIERSON

Rapporteur : Patrice VOIRIN

Les éducatrices de jeunes enfants du Relais Petite Enfance ont constaté, au cours de leurs différents ateliers avec les assistantes maternelles, que ces dernières aimeraient pouvoir disposer de livres adaptés aux jeunes enfants. Ces professionnelles ne peuvent pas toutes fréquenter les médiathèques de

secteur soit en raison de la distance soit pour des raisons financières (cotisation annuelle à payer).

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 052-200028769-20260202-2026_04-AR

Par conséquent, il vous est proposé de mettre en place, au relais Petite Enfance de Villiers-le-Sec, une bibliothèque. Ce projet « Le livre comme vecteur de lien, d'éveil et d'ouverture sur le monde » permettrait aux assistantes maternelles de s'ouvrir à une littérature spécifique pour les jeunes enfants. Les éducatrices de jeunes enfants proposeraient des ateliers autour d'un livre, d'un auteur, d'un thème et les assistantes maternelles pourraient emprunter des livres. Ce serait un bon moyen de réduire l'utilisation des écrans encore trop présents chez certaines des professionnelles.

Ce projet pourra voyager et être mis à la disposition des assistantes maternelles dans les différents lieux de délocalisation.

La Caisse d'allocations familiales pourrait financer ce projet qui consistera à l'achat de livres et de matériel de stockage et de transport adaptés à hauteur de 80% maximum. Les dépenses sont estimées à 1 500 € HT.

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité (Mme HUBERT ne prend pas part au vote) :

- D'approuver le projet « Le livre comme vecteur de lien, d'éveil et d'ouverture sur le monde » ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à demander une aide financière à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président délégué,

Patrice VOIRIN
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de l'Agglomération de Chaumont**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CIAS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

N°2026/05

Conseil d'Administration du 02 Février 2026

Objet : Compte-rendu des actes passés par le Président

Le deux février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration, régulièrement convoqués le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, se sont réunis, au CIAS, sous la présidence de Monsieur Patrice VOIRIN, Vice-Président.

Madame Lise COURTOIS prend place en qualité de secrétaire.

Cette séance faisant suite à celle en date du vingt-huit janvier deux mille vingt-six où le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration délibère valablement, même en l'absence de quorum.

Membres du Conseil d'Administration : 33

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 31

PRESENTS : 14

Patrice VOIRIN, Maryse CAMUS, Marie-Hélène CHATEL, Joël CLEMENT, Evelyne CORREANI, Lise COURTOIS, Audrey DUHOUX, Anne-Marie GORSE, Marie-Noëlle HUBERT, Didier JOLLY, Sophie NOËL, Cyril PIERSON, Marie-Christine SIMONNET, Guy URSCHEL

EXCUSES : 17

Max BOUCHOT, Khalid BOUSABATA, Annick CATTANI, Didier COGNON, Eric COURAGEOT, Michel COURAGEOT, Marc DUVAL, Patricia ELMAJDOUBI, Magali GUENY, Michèle LEMAIRE, Stéphane MARTINELLI, Nicolas MERLE, Marie-Christine MURGIDA, Luc NOIROT, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Michel PROST, Philippe RUTARD

PROCURATIONS : 4

Stéphane MARTINELLI à Patrice VOIRIN, Magali GUENY à Marie- Noëlle HUBERT, Marc DUVAL à Lise COURTOIS, Philippe RUTARD à Cyril PIERSON

Rapporteur : Patrice VOIRIN

Conformément à l'article R.123-21 du Code de l'Action sociale et des Familles autorisant le Conseil d'administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-Président ;

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu la délibération n°2020/19 du Conseil d'administration en date du 18 septembre 2020 procédant à l'élection du Vice-Président

Vu la délibération n°2020/20 du Conseil d'administration en date du 18 septembre 2020 relative à la délégation de pouvoir du conseil d'administration ;

Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale rend compte des actes passés sur délégation du Conseil d'Administration.

Article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles- Alinéa 3- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans-

Location d'un logement à la MARPA Les Lilas à Froncles à Mme PETIT Marie-Thérèse du 20 au 30 novembre 2025. **Décision n°2025/MARPA/07.**

Location d'un logement à la MARPA Les Lilas à Froncles à Mme PETIT Marie-Thérèse du 01 au 06 décembre 2025. **Décision n°2025/MARPA/08.**

Location d'un logement à la MARPA Les Lilas à Froncles à Mme THILLAY Jeannine du 19 au 31 janvier 2026. **Décision n°2026/MARPA/01.**

Location d'un logement à la Résidence Jacques Weil à Chaumont à Mme HEYMONET Huguette à compter du 20 janvier 2026. **Décision n°2026/RJW/01.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration prend acte.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président délégué,

Patrice VOIRIN
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.